



Erreur de paiement. Qui rembourse ?

Par **lova76**, le **14/04/2013 à 17:08**

Bonjour à tous
Ce vendredi mon ancien patron me contacte pour me signifier que je dois lui rembourser un montant de 600 € car le fournisseur de cette société a fait une erreur lors du remboursement d'une double facture.
Au lieu de rembourser les 600 € sur le compte de la société, le fournisseur chez qui j'ai aussi un compte client a fait le remboursement sur mon compte en banque.
En finalité est ce que je dois rembourser le fournisseur ?
Ou est-ce que je dois rembourser mon ancien patron ?
Est-ce que ce n'est pas au fournisseur à assumer son erreur ?
Donc est ce que ce n'est pas mon patron qui doit ce faire rembourser par le fournisseur ?
En résumer ... Qui est en faute ???
Merci d'avance pour vos précisions et vos réponses
Bien à vous
Olivier de Bruxelles